

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gérald DARMANIN, Didier GUILLAUME et Roxana MARACINEANU mettent en place une aide d'urgence pour les centres équestres recevant du public et pour les poneys clubs

Paris, le 24 juin 2020 N°1058

Le ministre de l'Action et des comptes publics, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que la ministre des Sports ont signé aujourd'hui, les textes mettant en place l'aide d'urgence aux centres équestres recevant du public et aux poneys clubs. Ces établissements connaissent en effet des difficultés financières en raison de la suspension des activités de sport et de loisirs pendant la période de confinement dû au Covid-19.

Afin d'enrayer la propagation du virus, le Gouvernement avait décidé la fermeture des établissements accueillant du public. Ainsi, les centres équestres et les poney-club ont dû faire face aux charges d'entretien des animaux (main d'œuvre, frais d'alimentation, soins vétérinaires etc.) tout en subissant une chute de leur chiffre d'affaires pendant le confinement.

Afin d'accompagner les centres équestres et les poneys clubs à faire face à cette situation, les trois ministres ont annoncé le 21 avril dernier la mise en place d'une aide exceptionnelle. Ils ont signé ce jeudi 18 juin les textes fixant les conditions d'octroi de cette aide.

Ce dispositif apportera aux établissements une aide au titre des soins prodigués, pendant la période de fermeture, aux équidés dont ils sont propriétaires ou détenteurs et dont ils ont la charge exclusive. Seuls les équidés assurant des activités de loisirs et d'enseignement de l'équitation sont éligibles.

Le montant de l'aide est calculé sur la base d'un forfait de 120 euros par équidé, dans la limite des 30 premiers équidés. L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est chargé de la mise en œuvre de cette aide, via la plateforme dématérialisée https://diffusion.ifce.fr/index.php/841899/lang-fr.

La date limite de dépôt des demandes d'aide est fixée à 30 jours après la date de publication de ces textes.

Cabinet de Gérald Darmanin 01 53 18 45 06 presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Didier Guillaume 01 49 55 59 74 cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr